Image not found or type unknown

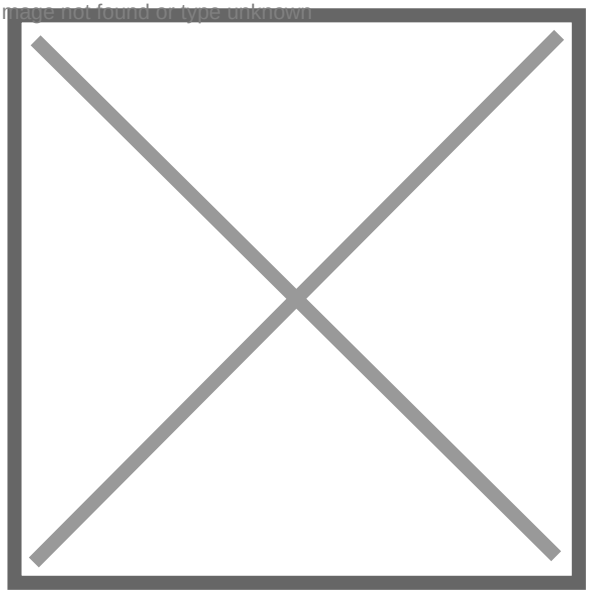

Quels recours puis-je avoir d'aprés ces quelques renseignement?

Par **depsy69**, le **27/10/2009** à **18:42**

Bonjour,
j'ai travaillé 4 mois pour une société en tant que commercial non exclusif..je fesais du portes à portes 10H/11h par jour,et ces horaires m'étais imposés donc je ne pouvais pas prendre d'autres cartes!j'étais payé aux contrats signés et validés par les clients..entre temps j'ai été promu au poste de chef de groupe(donc comme tous les autres chefs de groupe je devais avoir un salaire fixe+com,voiture de fonction,et téléphone de fonction ainsi qu'une prime pour les frais d'essence)mais jamais on ne m'a fait signer ce nouveau contrat de chef de groupe(pourtant j'occupais le poste!)quand des objectifs(imposés)n'étaient pas remplis on me fesait travaillé le samedi!ou si un jour férié tombait en semaine pareil travail le samedi(sous prétexte qu'on était payé sur la base de 20 jours ouvrables)mon plus gros salaire a été de 700 euros environ!c'est ma voiture personnelle qui me servait pour emmener mon équipe sur le terrain et mon téléphone perso qui me servait pour mon travail,sans compter les frais d'essence qui étaient également à ma charge!le directeur d'agence me disait que j'étais une trés mauvais comme commercial que je fesais pas assez de ventes additionnelles,et me téléphonait sans cesse pour me dire de faire mieux,et me donner toujours de nouvelles directives ect.....une pression que je vivais trés mal,et un jour je me suis présenté à mon travail et je n'avais plus d'équipes les commerciaux avaient été mutés dans une autre équipe plus compétente(celle de son demi frére!!!)donc j'ai craqué car je me suis retrouver seul et j'ai donc donné ma démission en écrivant dans ma lettre les motifs suivant:pas de contrats de chef de groupe,pas de voiture de fonction pas de tel de fonction,ni de remboursement de frais d'essence...au jour d'aujourd'hui(2 mois aprés)j'ai reçu mon solde de tout compte(que je n'ai pas signer)mais pas mon attestation assédics..je souhaiterais les assignés aux prud'hommes mais je ne sais pas par où commencer car je n'ai jamais eu recours à ces services et surtout est ce que mon cas est recevable auprés des prud'hommes?merci de me répondre..depsy69.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés